



RÉGION SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

Le 21 juin 2021, 9 h
Vidéoconférence

Personnes participantes

Représentants du MAMH

- M^{me} Andrée Laforest — Députée de Chicoutimi, ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M. Alexandre Lambert — Conseiller politique de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M. Stéphane Bouchard — Sous-ministre adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire
- M^{me} Isabelle Boucher — Directrice générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
- M. Dominique Dufour — Directeur régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Représentants des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités locales

- M. Marc Asselin — Maire de la Ville d'Alma
- M. Yanick Baillargeon — Préfet de la MRC du Domaine-du-Roy
- M. Sabin Côté — Maire de la Ville de Roberval
- M. Dany Coudé — Directeur général de la Ville de Saint-Félicien
- M^{me} Josée Néron — Mairesse de la Ville de Saguenay
- M. André Paradis — Préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- M. Gérald Savard — Préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay
- M. Luc Simard — Préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine
- M. Bruno Tremblay — Maire de la Ville de Saint-Honoré

Représentants des organismes régionaux

- M. Claude Asselin — Coordonnateur du CMAX Transport
- M. Gilles Brassard — Membre du comité exécutif de la Fédération de l'UPA du Saguenay–Lac-Saint-Jean, président du comité aménagement du territoire et président du Syndicat local de l'UPA Fjord-du-Saguenay de l'Union des producteurs agricoles Saguenay–Lac-Saint-Jean
- M. Nicolas Gagnon — Directeur général du Centre québécois de développement durable
- M. Pierre-Maurice Gagnon — Président du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- M^{me} Lily Gilot — Présidente de Tourisme Saguenay–Lac-Saint-Jean
- M^{me} Nancy Ouellet — Directrice générale de la Table agroalimentaire
- M^{me} Audrey Pelchat — Directrice générale de la Société de gestion environnementale
- M^{me} Dominique Poirat — Architecte au Service d'aide-conseil à la rénovation patrimoniale
- M^{me} Sandra Rossignol — Vice-présidente exécutive et directrice générale du Regroupement des chambres de commerce du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- M. Mario Ruel — Administrateur de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie

	<ul style="list-style-type: none"> • M^{me} Marion Toucas — Directrice générale d'Eurêko! • M^{me} Sabrina Tremblay — Coordinatrice et professeure agrégée à l'Université du Québec à Chicoutimi • M. Tommy Tremblay — Directeur général du Conseil régional de l'environnement et du développement durable <p>Députés</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Sylvain Gaudreault — Député de Jonquière • M. Éric Girard — Député de Lac-Saint-Jean • M^{me} Nancy Guillemette — Députée de Roberval • M. Daniel Marquis — Conseiller principal et responsable du bureau du député de Dubuc <p>Animateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Yannick Routhier
--	---

Sujets	Résumé des propos
Accueil et introduction	<p>L'animatrice accueille les participants et explique les modalités de fonctionnement de la rencontre.</p> <p>M. Dominique Dufour remercie les élus et les partenaires pour leur présence et leur participation à cette rencontre régionale.</p> <p>M^{me} Andrée Laforest souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Elle remercie les personnes réunies de leur présence et de leur implication dans la démarche.</p>
Présentation du document de consultation	<p>M. Stéphane Bouchard présente les grandes lignes du document de consultation et soumet aux participants quelques questions pour lancer la période d'échanges.</p>
Échanges entre les personnes participantes	<p>La période d'échanges débute à 10 h.</p>
Commentaires généraux	<p>Dans le cadre de la rencontre, les commentaires généraux suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants saluent la consultation, l'ouverture du gouvernement et la considération des milieux ruraux. • Il n'y a pas de politique de développement social au Saguenay–Lac-Saint-Jean, et cela constitue un manque. La Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement du territoire pourrait faire un lien avec la Stratégie de recherche et d'innovation sociale. • L'enjeu de la planification de la forêt privée ne se retrouve pas dans les orientations préliminaires et devrait être considéré. • Le modèle de forêt privée engendre des réglementations municipales contraignantes (par ex. : permis) qui découragent grandement l'exploitation du bois. Les acteurs touchés voient le tout comme étant une sorte d'expropriation déguisée. • Il est important de ne pas faire de planification territoriale de type mur à mur à l'échelle du Québec. La <i>Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques</i>, qui bloque plusieurs développements, est citée en exemple. • La démarche de consultation est bien, mais on craint qu'il n'en ressorte pas d'actions concrètes et applicables sur le terrain. • Il est important de bien identifier la mutualisation des ressources et de ne pas gérer les projets à la pièce, mais plutôt d'avoir une vision globale du développement afin de contribuer à la richesse commune de toute la région.
• Vision	<p>Concernant la vision, le commentaire suivant a été émis :</p>

Sujets	Résumé des propos
	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation rationnelle des ressources est importante, et cela devrait aussi inclure les ressources humaines.
<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Gouvernance 	<p>Concernant l'Axe 1, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est important de considérer les MRC comme de vrais partenaires et de prendre en compte l'ensemble de leurs planifications. On mentionne l'exemple de la Véloroute des Bleuets et sa prise en compte par le ministère des Transports dans sa planification annuelle des travaux. • Le tableau de bord sur l'état de la région au Saguenay–Lac-Saint-Jean réalisé par le Centre québécois de développement durable pourrait être une initiative inspirante à considérer comme modèle de suivi des effets des planifications territoriales. • L'importance d'avoir un plus grand arrimage entre les diverses politiques et stratégies des différents ministères est mentionnée. • Un arrimage entre les outils de développement économique et l'aménagement du territoire est également à considérer. La MRC des Sources est citée en exemple. • Il faut profiter des orientations de la Stratégie pour intégrer des principes écoresponsables dans la planification des parcs industriels. Victoriaville est un bon exemple à cet égard. • Les organismes municipaux devraient être assujettis à la <i>Loi sur le développement durable</i>. • L'appareil administratif du gouvernement doit être simplifié pour ne pas ajouter de contraintes au développement. • L'État devrait avoir des objectifs nationaux associés à des lois fortes concernant l'aménagement du territoire. • Afin de favoriser l'implication citoyenne, l'État devrait avoir un cadre clair offrant des dispositifs de participation formels et accessibles. L'approche de coconstruction du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean en est un bon exemple. • Il faut trouver un moyen d'impliquer dans les processus de participation les personnes qui en sont traditionnellement exclues. • La Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie pourrait jouer un rôle important en matière de gouvernance intersectorielle pour les environnements favorables aux saines habitudes de vie. • La décentralisation doit être approfondie davantage afin d'optimiser la gestion du territoire. • Comme le nombre de personnes habitant la région est stagnant et qu'on demande aux MRC d'utiliser l'existant avant de construire davantage, l'État devrait se doter d'objectifs afin de ramener les gens dans les régions. • La <i>Loi sur l'occupation et la vitalité des territoires</i> devrait être renforcée. Il faut une gestion régionale; une décentralisation est nécessaire pour gérer les territoires. • Un besoin de concertation supra MRC se fait ressentir depuis la perte d'instances comme la Conférence régionale des élus. • Il faut une décentralisation en donnant de nouveaux moyens aux municipalités (par ex. : la taxe sur l'essence) et des responsabilités accrues. • Il faut se doter de nouveaux outils financiers reliés au capital naturel des milieux humides, des terres agricoles et des paysages. Les régions à l'extérieur des grands centres sont les plus riches en capital naturel, capital à bien utiliser pour contrer les problèmes de santé.
<ul style="list-style-type: none"> • Axe 2 : Croissance urbaine 	<p>Concernant l'Axe 2, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faut être à l'écoute des citoyens qui souhaitent de grands espaces et de l'ouverture de la part des municipalités pour s'adapter à leurs nouveaux besoins. • Les décisions doivent être prises en complémentarité avec les municipalités limitrophes plutôt qu'en compétition. • Le développement des corridors verts est important afin de favoriser les déplacements actifs. • Il faut avoir une vision intergénérationnelle.

Sujets	Résumé des propos
	<ul style="list-style-type: none"> • L'occupation du territoire et, par le fait même, la croissance urbaine sont limitées par les périmètres d'urbanisation (PU). Toutefois, l'occupation à l'intérieur des PU diffère d'un territoire à un autre (par ex. : construction en hauteur à Montréal versus à Roberval). Le PU pourrait donc être revu selon la réalité des territoires.
<ul style="list-style-type: none"> • Axe 3 : Milieux de vie 	<p>Concernant l'Axe 3, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès à des aliments sains devrait être ajouté aux leviers d'action de l'orientation 7 pour contrer les déserts alimentaires. • L'attractivité des milieux de vie est importante pour le développement social et touristique. • L'occupation du territoire par le volet touristique doit être considérée au même titre que le développement économique. • La ville devrait être développée comme un grand jardin, plutôt que de développer des jardins à l'intérieur de la ville. • Outre l'aspect économique, le patrimoine bâti est aussi associé à un fort sentiment d'appartenance. • Il est difficile de maintenir le parc immobilier patrimonial, car on tient moins compte de l'histoire régionale par rapport à celle des grands centres. On devrait forcer les sociétés d'État à s'établir dans les centres-villes. • Il faut consolider les cœurs des collectivités avec un modèle de développement à échelle humaine, comme celui du « 15 minutes », pour avoir un certain dynamisme et améliorer la santé. Il faut des espaces publics plus fonctionnels et mieux adaptés. • Il faut impliquer les citoyens en amont pour développer un sentiment d'appartenance et rassembler les gens autour d'espaces identitaires.
<ul style="list-style-type: none"> • Axe 4 : Ruralité 	<p>Concernant l'Axe 4, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Stratégie d'occupation et de vitalité des territoires doit être renforcée. • Depuis la pandémie et avec Internet qui devrait être accessible partout en 2022, il n'y a plus d'enjeu de distance. Les villages sont moins à risque de fermer, car les gens de partout pourront s'établir dans ces territoires. • Les MRC souhaitent être impliquées dans la mise en valeur des ressources naturelles. • Les MRC ne sont pas assez impliquées dans l'identification des aires protégées. • Les MRC souhaitent favoriser un développement de la villégiature qui répond aux besoins à l'intérieur des limites municipales. • Il est essentiel que les ministères et organismes soient flexibles en ce qui concerne le développement de la villégiature. • Il faut redonner les moyens aux milieux ruraux de se concerter et de travailler ensemble sur des enjeux communs, tels le vieillissement de la population et la dévitalisation sociale et économique. • Il faut trouver une façon d'aider le milieu rural à prendre part à la transition écologique et à s'adapter à ses normes. • La gestion des eaux usées est à revoir. • Il serait intéressant de revoir la complémentarité entre la ville et la ruralité. • La <i>Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques</i> devrait être modifiée. Ces milieux sont un frein majeur pour le développement. • La cartographie de la zone agricole permanente doit absolument être mise à jour. Plusieurs secteurs sont incultivables, mais sont tout de même inclus dans la zone agricole, ce qui pose de sérieuses contraintes de développement aux municipalités. • Une modification ou une simplification du mode de fonctionnement de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) est souvent mentionnée, comme la prise en considération des activités complémentaires aux activités agricoles (par ex. : activités agroalimentaires et agrotouristiques). • Les MRC souhaitent identifier les forêts de proximité dans leur schéma d'aménagement et de développement et y intégrer les aires protégées. • La CPTAQ ne devrait pas être le seul outil pour protéger le garde-manger québécois, soit le territoire agricole. • L'agriculture devrait être visée par le principe de « zéro perte nette », visant à compenser un milieu affecté par des travaux.

Sujets	Résumé des propos
	<ul style="list-style-type: none"> • Il faudrait profiter des emprises existantes afin de mettre en place des corridors communs de transport ferroviaire. Ce serait une belle occasion de tester cette façon de faire avec la zone industrialo-portuaire actuelle.
<ul style="list-style-type: none"> • Axe 5 : Finances et fiscalité 	<p>Concernant l’Axe 5, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L’écoconditionnalité pourrait être intégrée aux outils financiers avec l’écoresponsabilité. • Les dépenses et les responsabilités des villes augmentent alors que la population ne croît plus. Les villes doivent donc se développer pour suivre la cadence et augmenter leurs revenus. Elles ont besoin de revenus supplémentaires en créant de la richesse par le développement sans taxer plus. La diversification du revenu des municipalités est importante; il faut générer des revenus différents. • À cause de leurs principaux revenus (taxe foncière), les villes sont condamnées à promouvoir la construction et, ainsi, à poser des actions contradictoires à ce que le gouvernement leur demande, pour protéger l’environnement entre autres, puisqu’elles n’ont pas les moyens de faire autrement. • Le gouvernement devrait reconnaître la valeur économique des grands territoires moins densément peuplés et compenser les municipalités afin qu’elles puissent se développer au même rythme que les autres, puisque l’écart se creuse de plus en plus avec les grands centres. • Le financement des municipalités basé sur le régime foncier mine le développement commercial et industriel. On a intérêt à voir le développement comme une force globale, plutôt que par des territoires en compétition. • Il y a un déficit de solidarité qui se sent au sein des acteurs du développement économique. • Le système de financement de la Société d’habitation du Québec doit être amélioré. • L’État doit donner accès à des financements accessibles et allégés. • On peut se demander si l’État a le moyen de ses ambitions, puisqu’il est difficile de récolter plus d’impôt foncier.
<p>Prochaines étapes</p>	<p>Les comptes rendus des rencontres régionales seront publiés sur le site Web de la Stratégie.</p> <p>Au cours de l’été, les participants aux laboratoires d’innovation publique seront rencontrés à nouveau.</p> <p>Une consultation publique aura lieu sur le Web, du 16 août au 10 septembre 2021.</p> <p>Les Premières Nations et les Inuits seront consultés une deuxième fois au cours du mois de septembre 2021.</p> <p>La rédaction de la Stratégie est prévue à l’automne, en vue d’une publication de celle-ci au printemps 2022.</p>
<p>Fin de la rencontre</p>	<p>La rencontre se termine à 11 h 20 avec un mot de clôture de l’animateur.</p>